MAIRIE DE BOISSETTES

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal du 20 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :
M Thierry SEGURA **Maire,**
M Philippe BARRAULT, **Adjoint au Maire,**
M Jean-Paul ANGLADE, Mme Christine PINCE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Katy PERCHEREAU, M Romain SUINOT Conseillers **Municipaux.**

ABSENTS REPRESENTES :
Mme Marie CORNET-VERNET représentée par Mme Katy PERCHEREAU
Mme Sonia CORNEBISE représentée par Mme Oriane PODEVIN
M Pierre de MONTALEMBERT représenté par Mme Christine PINCE
M Grégory THIBAUD représenté par M Romain SUINOT

ABSENT NON REPRESENTE : néant

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal 2 octobre 2026**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2026.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Oriane PODEVIN

- **Présentation des décisions prises depuis le dernier conseil municipal** : néant

- **Délibération 2026-43 sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie qui avait permis de consigner la somme pour l'acquisition de l'immeuble Clinchant est arrivée à son échéance et doit être remboursée.
Pour permettre la continuité de la transaction qui est toujours en cours il est nécessaire de remplacer celle-ci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 510 000 euros.

Secrétaire de séance
Oriane PODEVIN

Le Maire,
Thierry SEGURA